

# CE

## **DECLARATION UE DE CONFORMITE**

#### Nous:

BOUYGUES TELECOM S.A. Le Technopôle 13-15 avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon-la-Forêt

déclarons sous notre seule responsabilité que le produit ci-dessous, objet de la présente déclaration :

NOM DU PRODUIT

Décodeur TV 8box 4K - HDR

TYPE DU PRODUIT

UZW4020BYT4

FAMILLE DE PRODUIT

Set Top Box

mis sur le marché à partir de son début de production jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2022 est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

#### • RED:

DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE.

# Ecoconception :

- o DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
- o RÈGLEMENT (CE) N° 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 modifié par le RÈGLEMENT (UE) N o 801/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1782 DE LA COMMISSION du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources d'alimentation externe en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 278/2009 de la Commission
- ROHS: DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

•	EN 50564:2011	EN 62368-1:2014+A11:2017	EN 55032:2015	EN 300 328 V2.2.2
•	EN 303 423 v1.2.1	EN 62311:2008	EN 55035:2017+A11:2020	EN 62479:2010
•	EN 50563:2011+A1:2013		EN 301 489-1 V2.2.3 (2019)	EN 301 893 V2.1.1
•	EN IEC 63000:2018		EN 301 489-17 V3.2.4 (2020)	EN 303 340 v1.1.2

mis sur le marché à partir du 2 novembre 2022 jusqu'au 8 mai 2025 est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

### • RED:

 DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE

# • Ecoconception:

- o DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
- o RÈGLEMENT (CE) N° 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 modifié par le RÈGLEMENT (UE) N o 801/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1782 DE LA COMMISSION du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources d'alimentation externe en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 278/2009 de la Commission
- ROHS: DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

•	EN 50564:2011	EN 62368-1:2014+A11:2017	EN 55032:2015+A11:2020	EN 300 328 V2.2.2
	EN 303 423 v1.2.1	EN 62311:2008	EN 55035:2017+A11:2020	EN 62479:2010
•	EN 50563:2011+A1:2013		EN 301 489-1 V2.2.3 (2019)	EN 301 893 V2.1.1
•	EN IEC 63000:2018		EN 301 489-17 V3.2.4 (2020)	EN 303 340 v1.1.2

mis sur le marché à partir du 9 mai 2025 est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

- RED:
  - DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE
- Ecoconception:
  - o DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
  - o RÈGLEMENT (UE) 2023/826 DE LA COMMISSION du 17 avril 2023
  - o RÈGLEMENT (UE) 2019/1782 DE LA COMMISSION du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources d'alimentation externe en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 278/2009 de la Commission
- ROHS: DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

•	EN 50564:2011	EN 62368-1:2014+A11:2017	EN 55032:2015+A11:2020	EN 300 328 V2.2.2
•	EN 303 423 v1.2.1	EN 62311;2008	EN 55035:2017+A11:2020	EN 62479:2010
•	EN 50563:2011+A1:2013		EN 301 489-1 V2.2.3 (2019)	EN 301 893 V2.1.1
•	EN IEC 63000:2018		EN 301 489-17 V3.2.4 (2020)	EN 303 340 v1.1.2

A Meudon-la-Forêt, le 08/10/2025

Au nom de Bouygues Telecom

Cabas

BOUYGUES TELECOM

13-15 Avenue du Maréchal Juin

92360 Meudon-la-Forêt Société anonyme au capital de 929 207 595,48 € R.C.S. Nanterre 397 480 930

Georgina Lopez

Directrice Développement Produits Fixes et Plateformes de Service